

Groupe CGT au CNESER – séance du 10 janvier 2023

Le CNESER s'ouvre par plusieurs hommages et une minute de silence à la mémoire de Matthieu Gallou, président de l'UBO, ancien membre du CNESER, décédé d'un cancer en décembre.

Déclaration liminaire du groupe CGT au CNESER

Le groupe CGT au CNESER, en cette nouvelle année, souhaite revenir sur le fiasco des élections professionnelles pour notre Ministère : nous avons battu un record : le plus faible taux de participation de tous les ministères (19,2 % en chute de 11,3 points (on passe de 83 638 votant-es (30,51%) en 2018 à 52 025 (19,21%)). Et pourtant ces collègues ont voté dans leurs établissements avec des taux de participation bien supérieurs.

Dès le 21 octobre, la CGT FERC Sup alertait la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, car plus de 20 % des électeurs et électrices de l'ESR n'étaient pas inscrits sur les listes électorales du CSA MESR ou des CAPN. Pendant la semaine de vote, nous avons tous pu constater que la plateforme de vote électronique nationale, à l'ergonomie et aux procédures d'identification invraisemblablement complexes, ponctuées de dysfonctionnements et de plantages répétés, totalement déconnectée des scrutins locaux, avait découragé, embrouillé et parfois empêché l'électeur ou l'électrice d'exprimer sa voix.

Pour la CGT, c'est non seulement les conditions du vote qu'il faut questionner, mais au-delà, c'est le vote électronique proprement dit, auquel nous restons opposés.

C'est bien sûr aussi l'autonomie des établissements et le manque de postes qui sont en cause : c'est la désorganisation qu'ont imposée les restructurations permanentes et le transfert de compétences aux établissements et aux rectorats qui est en cause. Auj, le MESR dit ne plus connaître la liste de ses quelques 300.000 agent-es dans les établissements !

Par ailleurs, le MESR a fait appel à une société de conseil, sans se donner les moyens d'acquérir le savoir-faire pour organiser et pour contrôler cette modalité de vote. C'est d'ailleurs la volonté affichée du Ministère et de l'État tout entier : l'État doit devenir « État stratège » et non plus « État opérateur » : en clair, on ne fait plus, on externalise, avec les résultats que l'on sait.

En cause également, le manque de moyens, les restrictions de personnels dans l'administration centrale (qui perd cette année 132 postes sur 5300, cf. PLF 2023), et dans tous les rectorats, la pénurie de postes et les difficultés budgétaires des établissements d'ESR, submergés et incapables de faire face.

Bref, un fiasco, que l'on avait hélas, largement annoncé à la CGT. Alors aujourd'hui, nous demandons que soient revues les conditions d'exercice de notre droit de vote, qu'un réel débat soit mené au MESR et dans nos établissements également, en particulier sur le vote électronique, mais également sur l'autonomie et les moyens de l'ESR.

09h30 : Point d'information par la DGESIP et la DGRI

Plan climat Biodiversité

A.S. Barthez revient sur les annonces faites par la ministre autour du plan climat-biodiversité. Trois ateliers vont se dérouler (le premier le 17 janvier) :

- sur le volet formation (création d'un socle de connaissances et de compétences devant être suivi par tous les étudiants de 1er cycle avec certification),

- sur la constitution d'un pôle national de ressources pédagogiques et
- sur la question de l'engagement étudiant autour des questions environnementales

L'objectif est de donner un cadre commun.

La synthèse de ces ateliers sera déposée sur une plateforme collaborative fin février puis des discussions seront organisées avec les organisations étudiantes et syndicales, en réunion plénière puis en bilatérales. Les organisations recevront un courrier fin de semaine pour prévoir ces dates. La date de déploiement de ces trois volets dans les établissements est prévue en 2025. Il faudra également organiser la formation des personnels et élaborer à terme ce plan climat biodiversité.

Réflexion sur les positionnements relatifs organismes de recherche / Universités.

La mission a été confiée à Philippe Gillet, il s'agit de constituer un système plus lisible. Le sujet est complexe, il est nécessaire de démarrer le travail. Le MESR assure vouloir conserver le principe des UMR, et promet qu'il ne touchera pas aux statuts des personnels. Il s'agit de définir des positionnements stratégiques : les organismes sont des « agences de programme » (à préférer à l'expression « agences de moyens » ou des organismes nationaux ? Qui pilote les grands programmes ? Comment qualifier la notion de portage de programmes nationaux par les organismes ?

Seront en charge de ce volet 1 : Yves Caristan (CEA) et Patrick Levy (Pdt UGA)

Un deuxième volet de cette mission portera sur le pilotage territorial et la simplification.

Calendrier de cette réforme : premier point d'étape février, rapport final en avril 2023. Début de Mise en oeuvre en septembre 2023. Il n'y aura pas de grands changements mais des dispositifs nouveaux. On pourra envisager de faire des expérimentations.

A une question CGT sur la participation des organisations syndicales à ces discussions, il est répondu que la mission a prévu d'auditionner de nombreux acteurs dont les organisations syndicales, d'ici fin avril.

Elections CNESER à venir

Il est confirmé que les élections au CNESER se dérouleront dans le temporalités prévues (juin 2023), les textes sont en préparation, une réunion sera organisée par le MESR fin janvier. Les modalités seront exactement les mêmes qu'il y a quatre ans (vote à l'urne).

Laïcité

Des travaux ont été engagés autour de la laïcité dans l'enseignement supérieur en 2022, ils doivent se poursuivre (rédaction d'une charte). Une réunion de présentation aux OS des textes est organisée le 17 janvier. Ces textes doivent rester confidentiels.

Plateforme Master

Le MESR indique que les derniers travaux techniques sont en cours, il s'agit de « vérifier que tout tient ». Il y aura dans la semaine prochaine des annonces sur la date d'ouverture, sur le nom de la plateforme. Les réponses faites aux étudiants et étudiantes sont toujours prévues autour du 20 juin. Des webinaires de formation des équipes dans les établissements sont en cours d'organisation.

Motion proposée par l'UNSA Sup recherche sur la création d'une Commission d'études spécialisée du CNESER sur le budget de l'ESR.

Intervention CGT

La CGT Souhaite rappeler ici qu'elle refuse toute cogestion et toute complicité avec une politique qui tend à détruire l'outil public de recherche. Si cette Commission voit le jour, et pour que la CGT soutienne sa création, il faudra que ses travaux aillent bien au-delà de la simple idée de comprendre les principes de répartition des lignes budgétaires aux établissements d'ESR. Nous ne sommes pas là pour participer de près ou de loin à cette répartition, nous ne sommes pas là pour discuter de critères pour la répartition d'un budget qui ne nous permet en aucun cas d'assurer nos missions de services publics.

Si l'objectif de cette CES est de décortiquer le budget de l'ESR, dans son ensemble, et pas uniquement "la répartition des crédits pré-notifiés du PLF 2023 entre les opérateurs du P150", si l'objectif c'est d'avoir du budget global une vue aussi exhaustive et transparente que possible, d'en analyser les implications, de permettre une meilleure lecture des intentions politiques à l'œuvre à moyen et à long terme et pourquoi pas d'anticiper les évolutions à venir, la CGT pourra en soutenir la création et y participer.

Par ailleurs, la question de la temporalité de cette création se pose, à 6 mois du renouvellement de l'instance.

D'autres organisations étant intervenues dans le même sens que la CGT, l'UNSA a retiré sa motion, prévoyant de rouvrir le débat en septembre, après le renouvellement de l'instance.

10h00 : Point d'information - Présentation du portail d'appels à projets de recherche (appelsprojetsrecherche.fr)

Intervention CGT

Le portail d'appels à projets de recherche est présenté comme un outil pour simplifier le travail de veille des chercheurs, des laboratoires et des établissements de recherche et pour renforcer l'équité d'accès aux financements en centralisant toutes les informations sur les appels à projets disponibles.

En réalité, comme tous les portails mis en œuvre ces dernières années par le ministère (Parcoursup, Trouvermonmaster), ce portail est un outil de pilotage et de sélection orientée. C'est également un outil de communication et d'affichage dont le coût n'est très certainement pas anodin. Du reste il serait intéressant d'en connaître le montant ? C'est aussi un outil de pour faciliter la transformation des organismes nationaux de recherche en agence de moyens.

Un des objectifs inavoués de ce portail est d'accentuer encore plus le poids des appels à projets. Appel à projet, dont la prégnance de plus en plus marquée et dénoncée par la CGT et une grande majorité de la communauté scientifique, désagrège la recherche française.

Il est plus que temps, après plus de dix ans de fonctionnement, de tirer un bilan de l'efficacité d'un tel modèle et d'en tirer les conséquences.

En tout état de cause, ce que la CGT constate, c'est que le secteur de la recherche publique en France est très mal en point. La faiblesse des moyens (financiers et humains), la précarité endémique, les modes de financement de plus en plus axés sur le court terme, la complexité introduite dans l'organisation de la recherche y sont pour beaucoup. Depuis plusieurs décennies, l'effort de recherche publique, en France, stagne aux alentours des 0,8 % du PIB. Il est même en baisse constante ces dernières années. En 2020 il atteignait à peine les 0.78% du PIB. C'est loin de l'objectif européen des 3 % du PIB (1% pour le secteur public et 2% pour le secteur privé). Aujourd'hui, les organismes publics du secteur (EPST, Universités, EPIC), sont de plus en plus confrontés à des

budgets propres extrêmement faibles, à des réductions drastiques d'effectifs et à la mise en place de financements précaires de court terme, les fameux appels à projets dont les priorités sont le plus souvent définies par le marché. Les conséquences en sont : la mise en difficulté des organismes publics de R&D, une précarité galopante et une course chronophage voire stérile aux financements externes. De plus ce système renforce la régionalisation et l'utilitarisme à court terme de la recherche, efface le rôle des organismes nationaux de recherche et affaiblit la vision nationale de la recherche publique.

Les enjeux du futur ne peuvent être relevés par le pays sans une recherche publique ambitieuse permettant de faire progresser le front des connaissances dans tous les domaines. Développer les conditions pour une R&D publique ambitieuse nécessite, en tout premier lieu, un choc d'investissement. Si l'on veut faire de la recherche une priorité nationale et rattraper le retard pris ces dernières années, il est plus que nécessaire d'atteindre, sans délai, le seuil des 1 % du PIB (~6 milliards d'euros) consacré à la recherche publique et de le dépasser clairement au cours des années à venir.

Il est urgent également de redonner aux laboratoires des moyens de base sur dotation pour leur permettre de mener à bien et pour le bien de la collectivité leur politique de recherche propre à moyen long terme. La CGT demande que le système d'Appel à projets (AAP) ne soit pas un outil de pilotage utilisé pour rendre la recherche en France la plus utilitariste possible.

Les AAP doivent être destinés uniquement à soutenir le démarrage de thématiques émergentes nécessaires pour répondre aux besoins du pays. Ce système doit venir en supplément à la marge des financements de base et dépendre de conditionnalités en cohérence avec l'intérêt général.

En réponse à la question de la CGT sur le coût de création de cette plateforme, le MESR indique : 900 000 € pour l'année 1, de 300 à 400 000 € pour les années suivantes (!!)

10h30 : Formations

- Projet de décret modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire

Intervention CGT

La mise à jour de l'arrêté du 27 avril 2022, ne peut que renforcer les convictions de la CGT, à savoir que les formations conduisant au diplôme d'Etat d'iBODE (comme les autres formations paramédicales) doivent être réalisées selon le contenu du programme et non pas avec un quota d'heures allégé, ni la possibilité de passer en 2eme année sans valider totalement le 1er semestre.

Certes ces étudiants sont très attendus au sein des blocs opératoires, ils méritent mieux qu'un cursus tronçonné au nom de la pénurie actuelle.

VOTE : 18 POUR - 7 CONTRE (CGT, FO, Alternative) - 6 Abst (dont FSU)

- Projet d'arrêté portant accréditation d'universités en vue de la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (Université Lyon I et Université des Antilles)

Intervention CGT

Une accréditation, basée sur un contenu du cursus à finaliser, avec la possibilité d'écorner le référentiel puisqu'il est précisé qu'en cas d'affectation dans un autre établissement ou Région, il serait possible d'avoir à compléter les compétences non prodiguées par l'université.

La CGT s'oppose à ce genre de projet, nous voterons contre.

VOTE : 18 POUR - 6 CONTRE (CGT - FO) - 7 Abst (dont FSU)

- Projet d'arrêté fixant la liste des écoles autorisées à délivrer un diplôme conférant le grade de licence à leurs titulaires

Intervention CGT

Ce n'est évidemment pas la première année que les membres du CNESER se retrouvent devant cette liste ou ce genre de liste, qui mélange tout type d'école publiques, privées, nous avons même, presque à l'unanimité, refusé de prendre part au vote en janvier 2022.

Nous maintenons bien évidemment notre position du côté CGT : nous défendons le principe du monopole de la collation des grades par les établissements d'enseignement supérieurs publics. La lisibilité générale de l'ESR se dégrade par la mise en concurrence entre diplômes de toutes sortes conférant grade de licence et licences universitaires. Une licence doit être délivrée par une université, les bachelors proposés dans cette liste contribuent à cette mise en concurrence et à une dégradation générale. La distribution à tout va du grade de licence ne contribue pas à la lisibilité de l'offre de formation, bien au contraire, elle ne garantit pas non plus la qualité académique aux étudiants. Cela contribue au contraire à accroître la confusion en gommant factuellement les différences fondamentales entre des établissements en charge de l'intérêt public et des établissements privés dont l'objectif, pour le moins de rentabilité, est indéniable. Cela rentre, comme nous l'avons maintes fois dénoncé ici, dans une politique de marchandisation de l'ESR à laquelle nous sommes fondamentalement opposés. Le coût de nombreuses formations présentées ici y compris publiques est inacceptable.

L'ESR doit être public, laïque, démocratique, ouvert à tous et toutes et émancipateur !

VOTE : 4 POUR - 17 CONTRE (dont CGT FSU UNSA Alternative), 10 Abst (dont CFDT)

Après-midi

14h00 : Point d'information

- Bilan du dispositif PAREO et du label « Diplôme de spécialisation professionnelle »

14h30 : Formations (suite)

- Projet d'arrêté portant renouvellement du visa du diplôme de Strate - école de design

Intervention CGT

Nous examinons ici le diplôme de designer de cette école, qui reçoit un visa de l'Etat depuis 2017, renouvelé en 2020 pour 3 ans. Comme la CFDT, nous sommes retournés dans nos notes des précédents CNESER de 2020

mais aussi de 2017, pour y voir que déjà à l'époque, les frais d'inscription étaient exorbitants : 26 000 € le cursus, que les membres du CNESER avaient pointé un faible effort dans la politique sociale de l'école et un trop faible adossement à la recherche.

Aujourd'hui, même si l'information est très difficile à trouver dans le dossier de l'école, il apparaît que les frais d'inscription explosent à 50 000 € le cursus :

Rappelons que Strate Ecole de Design appartient au groupe Galiléo Global Education dont on peut lire sur Wikipédia les principes du modèle économique : *Les fonds d'investissement internationaux, actionnaires de Galileo Global Education, ont pour objectif une rentabilité financière, sur un marché qui s'est structuré dans les années 2000 et reste perçu comme rentable, voire porteur de perspectives florissantes.*

C'est une visio de l'ESR que la CGT ne peut évidemment pas soutenir.

Par ailleurs, nous nous étonnons des éléments qui viennent de nous être présentés par le MESR et qui sont étonnamment contraires au paragraphe "points faibles" du rapport HCERES :

- Un défaut de lisibilité et de complémentarité avec les autres formations de l'école (Mastère Innovation & Design, MSc ; Master of Science Strategy and Design for the Anthropocene), renforcé par labellisation « Mastère » qui porte à confusion avec le grade de master, sans nuire pour autant avec la reconnaissance de la formation par le champ professionnel.
- Un adossement à la recherche pas assez solide, avec un faible nombre d'enseignants-chercheurs (notamment designers) et un manque de préparation méthodologique à la poursuite d'études en doctorat, malgré une politique de recherche volontariste de l'école.
- Une analyse lacunaire de l'intégration des diplômés par secteur professionnel.
- Un défaut de représentation des étudiants dans les instances de pilotage de la formation.
- Une politique de professionnalisation lacunaire avec une absence de certification de la formation professionnelle et de parcours de formation en alternance.

Nous voterons évidemment contre le renouvellement du visa pour ce diplôme.

VOTE : 3 POUR - 16 CONTRE (dont CGT) - 9 Abst (CFDT)

- Projet d'arrêté autorisant l'institut français de la mode à délivrer un diplôme visé conférant le grade de licence et un diplôme visé conférant le grade de master

VOTE - 12 POUR (CFDT) - 14 CONTRE (dont CGT - Alternative – FSU) - 2 Abst